

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS406/8

10 avril 2012

(12-1846)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MESURES AFFECTANT LA PRODUCTION ET LA VENTE DES CIGARETTES AUX CLOUS DE GIROFLE

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 4 avril 2012 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Mesures affectant la production et la vente des cigarettes aux clous de girofle*, WT/DS406/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Shotaro Oshima en qualité de Président de la section, et MM. Ricardo Ramírez-Hernández et Peter Van den Bossche en qualité de membres.
